

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 juillet 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — Décision n° B2024-29

### OBJET : Marché d'accompagnement à l'élaboration d'un AIP pour l'IRVE

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 8 avril 2024, le Comité syndical a approuvé le projet de Schéma directeur de l'IRVE (SDIRVE) élaboré au cours des mois précédents. L'une des ambitions du projet de SDIRVE est de constituer un cadre commun à l'intervention publique et privée au bénéfice du territoire et de ses habitants, en donnant au SDEER un rôle de « chef d'orchestre » du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire : le SDEER doit désormais s'engager dans la mise en œuvre du programme d'actions envisagées afin d'atteindre les objectifs opérationnels fixés.

M. le Président explique que, parmi les 5 actions prioritaires à mettre en place, il est prévu que le SDEER lance des Appels à initiatives privées (AIP) dès 2024 afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à court terme (horizon 2026). Les AIP sont définis par l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). En vue d'une exploitation économique, le CGPPP impose une publicité et une mise en concurrence en matière d'occupation du domaine public. Les AIP obéissent à une logique des contrats de la commande publique (publicité / règlement de consultation / cahier des charges) : ils permettent de sélectionner l'offre la mieux-disante, au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation.

La définition de ces critères de sélection (règles de mise à disposition du foncier public auprès des investisseurs privés, obligations imposées au titulaire, conditions économiques, durée du contrat...), la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et des candidatures, l'audition des candidats et la formalisation du contrat sont autant d'étapes de mise en œuvre d'un AIP qui nécessitent que le SDEER – avec les communes lui ayant transféré la compétence IRVE – soit appuyé par un cabinet à même d'apporter une expertise technique, économique et juridique.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le lancement d'une consultation afin de retenir un tel prestataire.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER pourra se faire accompagner pour l'élaboration d'un appel à initiative privée pour l'infrastructure de recharge de véhicules électriques ;

2 - Donne mandat à M. le Président pour élaborer tout document de consultation à cet effet, et pour passer tout marché en ce sens.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*